

Pour Laon, l'auteur dit :

« Je néglige, dans cette province, le diocèse de Laon  
« qui fut démembré de celui de Reims par Saint-Remy,  
« dit-on. En tout cas, on n'en connaît aucun évêque  
« antérieur au VI<sup>e</sup> siècle. »

Dans le *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, nous avons remarqué un article sur les corporations d'arts et métiers.

L'auteur cite parmi elles un genre de compagnonnage spécial dont les membres portaient le nom de *bons cousins*, ou *cousins de la gueule noire*. Ces affiliés étaient des bûcherons et des charbonniers. A l'instar des compagnons d'autres métiers, ils avaient des rites, des serments, des mots de passe mystérieux et le plus grand secret était gardé par eux.

La réception des charbonniers avait toujours lieu dans la forêt. Les compagnons se donnaient le titre de *bons cousins* et le récipiendaire était appelé *Guépier*. On étendait sur la terre une nappe blanche et sur la nappe on plaçait une salière, un verre d'eau, un cierge allumé et une croix. Prosterne l'aspirant jurait, par le sel et l'eau, de garder fidèlement le secret de l'association. Après plusieurs épreuves, on lui indiquait les signes et les mots mystérieux qui devaient le faire reconnaître comme un frère dans toutes les forêts. On lui expliquait le sens allégorique des objets exposés à sa vue : le *linge* était le linceul dans lequel tout homme était enseveli ; le *sel* signifie les vertus théologales ; le *feu* figure les flambeaux qui brûleront près du lit de mort ; l'*eau* représente l'eau bénite dont on asperge le cercueil ; la *croix* est le signe de la rédemption qui sera placé sur la tombe.

Le néophyte apprenait encore que la vraie croix était de houx marin, qu'elle avait 70 pointes et que

Saint-Thibaut était le patron des charbonniers. (Emile Laurent, du *Paupérisme*.)

Cette association existait dans la forêt de Villers-Cotterêts et dans celles des Alpes, du Jura, de Fontainebleau, de la Puisaye, dans la forêt Noire et jusque dans celles de Suède et de Norwège.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Président* : BRANCHE DE FLAVIGNY.

*Le Secrétaire* : l'abbé PÉCHEUR.

